



## COMITÉ DE QUARTIER N°1

### Moulin-Coteaux Sud

#### COMPTE RENDU RÉUNION DU 20 MARS 2019

#### **Etaient présents :**

Madame COUSIN, Monsieur ERRARD, Monsieur RICCI, Madame SOUËTRE, Monsieur HAMANI

Excusées : Mesdames DOUCOURE, HAMANI & BINAGHI

Absents : Messieurs GOMES ET BARGES

**Séance présidée :** Mme COURTOIS

**Invitée :** Mme TOP

Madame Cousin est nommée secrétaire de séance.

#### **1) Accueil des nouveaux membres**

Aucun nouveau membre du comité n'a pu se présenter à cette réunion.

#### **2) Actualités de notre quartier**

**Application « Chennevières, je signale » :** Rappel aux membres de l'application mise en place par la mairie depuis plusieurs mois « Chennevières, je signale ». Ce dispositif, à télécharger gratuitement sur son Smartphone, permet aux habitants de signaler instantanément avec une photo et un commentaire un problème de voirie ou de déchets entreposés sur la voie publique, par exemple. Le message est directement transmis aux services techniques de la ville ; Il est rappelé que pour tout problème de police il convient d'appeler soit la police municipale, soit la police nationale.

**Parc du Fort :** Point d'information sur le futur aménagement des espaces verts du Fort

Une présentation sommaire est fournie au bureau et les membres sont informés qu'une réunion publique sur cet aménagement aura lieu le 20 Mai 2019 à 20 h au théâtre Roger Lafaille à laquelle il convient d'associer les riverains du quartier. Une

campagne de communication sera également mise en place par la ville très prochainement.

Feux tricolores installés rue de la Croix Javot :

Les travaux sont achevés et les feux seront mis en service dans le courant du mois d'avril (demande à Enedis : le temps d'attente est de 2 mois).

Les feux ont été mis en service.

Arbres allée des Sapins : Le traitement des arbres dans l'Allée des Sapins est réglé. Deux arbres malades ont été coupés.

Au 76 avenue Charles de Gaulle : demande de deux ralentisseurs, qui ont été mis en place. Dans le sens de la montée, l'un des deux, avec le pourcentage de la pente, semble haut et difficile à franchir.

Les ralentisseurs sont normalisés. Le ressenti s'explique du fait de la pente plus ou moins importante de la chaussée suivant le lieu où ils sont installés.

Au 80 avenue Charles de Gaulle : l'entrée garage de cette propriété a été bétonnée en pente par les propriétaires et empêche le cheminement piéton. Cela rend le trottoir inaccessible également pour les personnes à mobilité réduite (PMR) et les poussettes qui sont contraints de circuler sur la route. L'entrée charretière de cette propriété a été effectuée par le propriétaire de façon non réglementaire. Il existe toujours un désaccord entre le propriétaire et la mairie quant à l'aménagement du trottoir, qui est trop haut et rend impossible le passage d'une poussette, par exemple. Une demande de mise en conformité a été demandée par la mairie au propriétaire.

Les services techniques et urbanisme restent vigilants sur ce point.

Nuisances Centre commercial du Moulin :

Les perturbations liées à la présence de certains jeunes sur ce site sont récurrentes.

Quelles sont les solutions envisagées pour assurer la tranquillité des riverains ?

Sur demande de la mairie, la fermeture de l'épicerie a été fixée par un arrêté du maire à 21h30. La police nationale et la police municipale travaillent conjointement sur ce sujet mais ce dossier demande du temps. Un signalement a été donné au Procureur de la République. Parallèlement, il a été demandé depuis fort longtemps au propriétaire du centre commercial de clôturer l'espace afin d'assurer la tranquillité des riverains.

Travaux rue de l'Alma et sur le Sentier de la Basse Hutte :

Les travaux ont été achevés en mars 2019 mais des parcelles devant certaines propriétés n'ont pas été comblées sur la partie de la rue où le trottoir n'est pas matérialisé. Il aurait été plus judicieux de couvrir intégralement cette partie du sol qui ressemble aujourd'hui à un puzzle. Les riverains attendent qu'une solution soit proposée par la mairie. Néanmoins force est de constater que le tapis de la chaussée a été entièrement refait et les habitants de la rue de l'Alma sont reconnaissants quant à la mise en œuvre rapide et la qualité de ces travaux.

Ce site est à l'origine un sentier. Recouvrir l'intégralité du sol aurait conduit à imperméabiliser totalement le sol ce qui est techniquement contre nature et conduirait à générer des nuisances notamment en cas de pluie, empêchant l'évacuation de l'eau. Les services techniques ont rendu ce site le plus praticable possible, en assurant un

confort optimal de circulation automobile et piétonne tout en préservant la nature des sols.

Sentier de l'Alma :

Ce sentier aurait un réel besoin de rafraîchissement car son état s'empire. Une demande a été faite pour changer le revêtement et le remplacer par quelque chose de plus stable.

Par définition les sentiers ne devraient pas recevoir de structures (dites stables dans la demande). Au-delà du fait que l'accès à ces derniers est difficile voire impossible pour les engins de chantier, la notion de la perméabilité naturelle serait également remise en cause.

Parc des Retz :

Ce parc n'est pas entretenu et par certains endroits des accès sont possibles car le mur est abîmé. Bien qu'il s'agisse d'un lieu privé, que faire pour améliorer cet espace ? Ce bois est un élément remarquable du quartier (en partie sauvage), mais il est sous-valorisé. A l'intérieur un puits est accessible sans protection. Aucune signalétique de « propriété privée ». Il serait judicieux d'avoir un propriétaire du château au sein du Comité de quartier.

Le bois de ce site appartient pour partie au département et pour une autre partie au château du même nom. Cette copropriété étant de petite taille (8 propriétaires), l'entretien du parc reste financièrement difficile. La Présidente du bureau et les services se déplaceront pour une visite extérieure de ce bois et faire état de la situation car le terrain est infranchissable puisqu'il est privé.

Par ailleurs, une campagne d'appel à candidature a été organisée pour s'inscrire dans les bureaux des comités de quartier de toute la ville ; aucun habitant de ce lieu n'y a souscrit.

Avenue des Rêts :

Sur la partie qui arrive rue du Moulin à vent un terrain n'est pas entretenu : à qui appartient-il et les propriétaires peuvent-ils l'entretenir (nettoyage), si non : qui ?

La partie le long de l'avenue des Rêts appartient à l'ASL du Moulin. Les services de la ville se sont déplacés et ont pu constater que ce site était entretenu. Les espaces verts à la sortie de l'hiver sont souvent appauvris compte tenu du climat. Au printemps, l'entretien reprend et les visites sur place qui ont eu lieu aux mois d'avril et mai 2019 ont permis de vérifier que cet espace était nettoyé.

### 3) Questions diverses

Matériel souffleurs de feuilles : un membre du comité suggère une suppression des appareils « souffleurs de feuilles », considérés polluants, bruyants, et relativement inefficaces.

En ce qui concerne les voiries, le retour d'expérience sur ce matériel ne nous permet pas à ce jour d'envisager un investissement dans ce type de matériel (durée des batteries, poids, autonomie, puissances, etc....)

Néanmoins, ce matériel (souffleur, tondeuse et débroussailleuse électriques) est en place à l'école du Moulin depuis la fin de l'année 2018. Les services techniques se

donnent une phase test d'un an. S'il est concluant, ce dispositif sera mis en place sur d'autres sites.

Projet animation centre-ville proposé par le bureau : un membre du bureau soulève le problème de la réalité du centre-ville. Il déplore le manque de convivialité et de petits commerces dans un cadre agréable comme le vieux Chennevières. Le centre commercial du Moulin et le grand centre commercial de Pincevent ont beaucoup joué dans la désertion de ce quartier du vieux centre. De nouveaux projets ont vu le jour rue Aristide Briand (librairie, services municipaux ...) mais font face au cimetière. La mairie projette une reconfiguration du centre-ville. Les membres du bureau suggèrent après discussion un nouveau projet :

*Serait-il envisageable, dans un esprit « Famille » pour donner un peu de vie à cet endroit historique et riche en patrimoine, d'installer ponctuellement par exemple un « Foodtruck » (de qualité) comme une crêperie ou un glacier, sur le parking devant la salle des expositions et permettre l'ouverture du parc du Conservatoire pendant les mois de Juin, Juillet et Août à des horaires raisonnables et autoriser éventuellement des petites activités (à l'initiative d'associations ?) sur le lieu ? Cela permettrait aux familles et habitants de Chennevières de profiter de cet endroit durant les beaux jours.*

Ce pourrait être le week-end, l'après-midi et les soirs après l'école jusqu'à 21 h30 pendant l'été.

Ce projet est soumis à Monsieur le Maire et aux élus de secteur ainsi qu'aux services municipaux afin de réaliser une étude de faisabilité.

Stationnement rue Mathilde Lapeyre : existe-t-il une possibilité d'autoriser le stationnement sur un seul côté de la rue ?

Cela paraît très compromis car des entrées charretières sont mises en place des deux côtés.

Absences des membres du bureau : deux personnes étaient à nouveau absentes ce soir. Elles ont été régulièrement convoquées mais ne se présentent plus ni se s'excusent. Conformément à la charte et après accord des membres du bureau, ces deux personnes ne font plus partie du bureau. Le service Démocratie Locale se mettra en contact avec ces deux riverains à cet effet.

Ile du Pont de Chennevières : des membres du bureau voudraient savoir à qui appartient cette île et pourquoi elle n'est pas accessible ?

L'île Casenave est située à St Maur. Elle appartient comme l'île d'Amour et l'île des Vieux Moulins, situées à Chennevières, à la Ville de St Maur.

### Trafic Avions – ADP ORLY :

Les vols d'avions (début 2019) : des conditions climatiques de neige, tempête et verglas ont conduit à une déviation des vols la piste de délestage (dépannage) ce qui a engendré un survol répété de Chennevières sur Marne.

Aéroport de PARIS ORLY –

Des travaux importants sont prévus par ADP ORLY sur leur piste 02-86 (Piste 3) du 28 juillet au 2 décembre 2019, assortis d'un couvre-feu de 23h30 à 6h.

Il s'agit de la réfection de cette piste qui date de 1947 et qui doit impérativement être reconstruite pour assurer la sécurité de tous. La piste 4 va donc être très sollicitée entre fin juillet et début décembre 2019.

Pour mémoire, ADP accueille les avions sur les pistes dont il a la charge et les trajectoires des avions et plans de survols sont imposés à ADP par la Direction Générale de l'Aviation Civile – DGSA qui dépend du ministère des transports, c'est à dire de l'Etat.

Ni ADP, ni les maires n'ont de compétences ni de pouvoirs de décisions en ce domaine.

Néanmoins, la municipalité reste très vigilante sur le sujet, soucieuse de préserver la qualité de vie des canavérois.

Le maire a écrit dès le mois de février 2019 au Président des Aéroports de Paris lui demandant de faire le maximum pour contenir les nuisances, respecter les délais annoncés, obtenir en permanence des informations à transmettre à la population, être vigilant quant au respect de la loi sur le nombre de vols autorisés et les horaires du couvre-feu...

Les services de la ville et l'élú de secteur se sont rendus à une réunion organisée par ADP ORLY au mois de février dernier. Les mairies des villes concernées étaient invitées de manière à être informées des futurs travaux et de leur déroulé.

ADP a également proposé d'intervenir dans chaque ville sous la forme d'une réunion publique pour informer au plus près les riverains, accompagné par la DGAC.

Cette réunion en présence du Directeur de l'aéroport de Paris et du représentant de la DGAC – Direction Générale de l'Aviation Civile - a eu lieu à Chennevières le 13 juin 2019 au cours de laquelle les canavérois ont pu poser toutes leurs questions et obtenir des réponses concrètes.

En ce qui concerne Roissy Charles Gaulle et pour information, une concertation est organisée par l'Etat dans différentes villes sur le futur projet d'agrandissement du terminal 4 à Roissy Charles de Gaulle prévu pour 2035/40.

### **Association d'afforestation en milieu urbain**

Les services de la mairie ont assisté à une réunion avec une association qui propose de planter des arbres, en étroite collaboration avec les habitants. Ce projet d'afforestation en milieu urbain devrait se concrétiser en lien avec les écoles et une participation citoyenne.

Une animation courant mai sera organisée. Une campagne de communication sera mise en place.